DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

SG nº 98.016

L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 31 Mars à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

24 Mars 1998 24 Mars 1998

<u>ETAIENT PRESENTS</u>: MM. MOST, LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, M1le BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, M1le ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE : Monsieur HUGENDOBLER par Monsieur MOST

Monsieur MALBOIS par Madame GEOFFROY Monsieur GAVEN par Monsieur CARRIE

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 30 Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

<u>OBJET</u> : Rentrée scolaire 1998 - Projet de fermture de la 6ème classe Elémentaire à l'Ecole de l'Yeuse

VOTE : UNANIMITE

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, dans son courrier en date du 16 Février 1998, nous a fait part de la mesure de fermeture de la 6ème Classe Elémentaire à l'Ecole de l'YEUSE.

En effet, la moyenne d'élèves par classe élémentaire à prendre en compte, pour le département de la Charente Maritime, en dessous de laquelle une mesure de fermeture est prise, est égale à 27,5.

Or, après fermeture de la 6ème Classe Elémentaire, il apparaît que la moyenne serait de 25,4 soit en dessous du seuil départemental.

Cette mesure doit prendre effet à la prochaine rentrée scolaire.

Toutefois, tous les ans, à la rentrée scolaire, de nombreux élèves arrivent directement, notamment à la suite de cas de mutation des parents. Dans ces conditions, il apparaît opportun d'émettre un avis défavorable à cette fermeture de classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUÏ l'exposé du Rapporteur,

VU la lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en date du 16 Février 1998,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'émettre un avis défavorable à la fermeture de la 6ème Classe Elémentaire à l'Ecole de l'YEUSE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Pour le Maire, Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
ompte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 Avril 1998
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS